



Jours recuperation imposé

Par **Billail48**, le **29/05/2019** à **21:42**

Bonjour,rnrnActuellement en congés, j'ai envoyé un mail ce Mercredi à mon employeur pour connaître mon emploi du temps de rentrée.rnrnPar retour de mail, il m'annonce que je serais en recuperation (J'ai des heures à récupérer) toute la semaine.rnrnPlusieurs questions:rnrn- Peut-il m'imposer mes récupérations?rnrn- Le mail est-il considéré comme officiel pour le délai de prévenance de 8 jours?rnrnMerci pour vos retours.rnrnHector H

Par **morobar**, le **30/05/2019** à **14:48**

bjrnrnOuirnrnOui, vous ne voulez pas une lettre recommandée en sus ?

Par **Billail48**, le **30/05/2019** à **16:28**

Merci pour votre très direct.rnrnPour info, l'employeur peut m'imposer mes récupérations tant qu'il est dans le délai de 8 jours.rnrnPar contre la lettre recommandée divise apparemment. Certains me disent qu'un mail peut compter comme officiel mais qu'une lettre recommandée permet d'être sûr.

Par **morobar**, le **30/05/2019** à **17:09**

Je ne connais aucune entreprise dans laquelle l'employeur adresse systématiquement un

ordre ou une instruction par lettre recommandée.
Le mail fait foi jusqu'à preuve du contraire.
S'il apparaît que le message est faux l'employeur devra simplement s'en inquiéter.